

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 28/12/2017 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 20/12/2017.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 : Approbation
2. Zone de police Orneau-Mehaigne : Dotation communale 2018 : Décision
3. Zone de secours NAGE : Budget 2018 : Prise de connaissance et fixation de la dotation communale provisoire : Décision
4. Patrimoine communal : Vente de matériel : Fixation du prix minimum : Décision
5. Patrimoine communal : Remplacement des menuiseries extérieures et isolation des plafonds d'une implantation scolaire : Section de Saint-Denis : UREBA exceptionnel : Convention relative à l'octroi d'un crédit « CRAC » : Approbation
6. Patrimoine communal : Isolation thermique d'un plafond et remplacement des menuiseries extérieures d'une implantation scolaire : Section de Meux : UREBA exceptionnel : Convention relative à l'octroi d'un crédit « CRAC » : Approbation
7. Patrimoine communal : Extension du site du hangar communal : Section de Villers-Lez-Heest : Acquisition d'une parcelle de terrain : Décision et approbation du projet d'acte.
8. Canal C : Redevance d'affiliation : Exercice 2015 : Paiement : Décision
9. Administration communale : Repas des vœux du personnel : Acquisition de denrées alimentaires : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Ecole Fondamentale « le Ry d'Argent » de Rhisnes : Direction : Appel à candidature et approbation du profil de fonction

A HUIS-CLOS :

11. Enseignement : Admission à la pension d'une institutrice primaire définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
12. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
13. Enseignement : Régularisation administrative d'un maître de religion catholique définitif à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
14. Ratification des désignations d'un maître de philosophie et de citoyenneté (CPC) à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification d'un emploi à mi-temps d'institutrice maternelle à l'école communale d'Emines
16. Ratification d'un emploi à mi-temps d'institutrice maternelle à l'école communale de Rhisnes
17. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
18. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification des désignations d'un maître d'éducation physique et de psychomotricité (12 P- 4 P et 8 P) aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'un maître de morale temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'un maître de religion islamique temporaire à temps partiel (3 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire (5 périodes et mi-temps) aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'un maître de morale temporaire à temps partiel (2 P – 1 P) aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté (CPC) à temps partiel (1 P) aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (3 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1. /

2. L'article 40 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à 2 niveaux, précise notamment que « chaque Conseil Communal de la Zone vote la dotation à affecter au corps de police locale »

Le budget communal 2018 voté lors de la séance du 30 novembre 2017, comprend une dotation à la Zone Orneau-Mehaigne de 609.494,96 €.

Il appartient au Conseil de marquer spécifiquement son accord sur cette affectation et son montant.

3. Le 5 décembre 2017, le Conseil de la Zone de secours NAGE a adopté son budget 2018 qui prévoit une dotation provisoire pour cet exercice à charge de la commune de La Bruyère de 259.725,74 €.

Il appartient au Conseil d'accepter ce transfert pour une somme identique à celle de 2017.

4. Le 29 décembre 2016, le Conseil décidait de vendre un tracteur Deutz-Fahr Agroplus qui devenait excédentaire compte tenu de l'acquisition d'un nouveau matériel plus puissant. Le prix minimum estimé pour cette cession était fixé à 12.500 € en fonction des caractéristiques de ce véhicule.

La mise sur le marché a débouché sur plusieurs propositions dont la plus intéressante s'élève à 5.000 €. Il revient au Conseil de se positionner face à cette situation.

Par ailleurs, une camionnette Ford Transit, également très âgée, ne présente plus guère d'utilité pour le service des travaux et peut donc être vendue.

Il est proposé d'établir le prix d'aliénation à minimum 500 €.

5.- 6. Le Gouvernement Wallon a, par le biais de son Ministre en charge de l'Energie, attribué un subside UREBA à la Commune dans le cadre des travaux de rénovation tant de l'implantation scolaire de Saint-Denis que de la crèche de Meux. Dans ces différents locaux, l'investissement immobilier consistait à remplacer les menuiseries extérieures et à isoler les plafonds.

Ces aides financières régionales s'élèvent à 23.209,62 € pour le milieu scolaire dyonnysien et à 22.059,15 € pour l'accueil de la petite enfance meutois.

Dans ce type de dossier, la mise à disposition des fonds par l'Autorité subsidiaire se réalise via le recours au mécanisme du financement alternatif organisé par le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC en abrégé).

Il est suggéré au Conseil de signer pour accord les conventions établies avec cet organisme afin de pouvoir bénéficier des versements dont question.

7. La construction à Emines d'un nouveau hall d'entreposage pour le service des travaux ne figure pas au planning des investissements immobiliers à court terme.

L'opportunité se présente actuellement de pouvoir acquérir une parcelle de terrain contiguë au site actuel et d'une contenance de \pm 10 ares.

Cette surface permettrait assurément de remédier aux énormes difficultés actuelles de stockage des matériaux et de stationnement d'une partie de la flotte des véhicules communaux.

Le prix de la transaction s'élève à 22.000 €.

Il appartient au Conseil de prendre position quant à cet achat et à ses modalités.

8. La commune de La Bruyère est affiliée à la télévision communautaire CANAL C moyennant le paiement annuel d'une cotisation calculée en fonction du nombre d'abonnés bruyérois.

Durant l'année 2015, le très faible taux de présence de ce média sur le territoire local avait poussé le Collège Communal à refuser de procéder à la libération de cette contribution qui atteignait le montant de \pm 5.000 €.

Le Directeur général de CANAL C a rencontré l'Exécutif communal le 23 novembre 2017 et à la lumière des engagements souscrits par lui pour l'avenir, il est suggéré de verser les arriérés communaux.

9. Comme chaque année, la Commune offrira à son personnel un repas à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux pour l'année 2018. La date a été fixée au jeudi 18 janvier.

Un marché public sera organisé sur base d'un devis estimatif de 2.500 €.

Mode de marché : procédure négociée.